



Compte rendu des Fiducies Maranatha N°1 et N°2



Ce compte-rendu est transmis par Poulmaire-Avocat & Fiduciaire, agissant en qualité de fiduciaire (ci-après « le Fiduciaire ») des quatre conventions de fiducies suivantes :

- Convention de Fiducie Maranatha - Fiducie sur Titres Pôle Historique n°1 (FPH Titres n°1) ;
- Convention de Fiducie Maranatha - Fiducie sur Créances Pôle Historique n°1 (FPH Créances n°1) ;
- Convention de Fiducie Maranatha - Fiducie sur Titres Pôle Hôtel du Roy n°1 (FHDR Titres n°1) ;
- Convention de Fiducie Maranatha - Fiducie sur Créances Pôle Hôtel du Roy n°1 (FHDR Créances n°1) ;
- Convention de Fiducie Maranatha - Fiducie sur Titres Pôle Historique n°2 (FPH Titres n°2) ;
- Convention de Fiducie Maranatha - Fiducie sur Créances Pôle Historique n°2 (FPH Créances n°2) ;
- Convention de Fiducie Maranatha - Fiducie sur Titres Pôle Hôtel du Roy n°2 (FHDR Titres n°2) ;
- Convention de Fiducie Maranatha - Fiducie sur Créances Pôle Hôtel du Roy n°2 (FHDR Créances n°2) ;

ensemble les « Fiducies Maranatha n°1 et 2 », enregistrées respectivement le 24 juin 2019 et le 26 septembre 2019 au Centre des Finances publiques de Paris 8 sous les numéros de référence 7564P61 2019 A 09604 et 7564P61 2019 A 15536, aux constituants des Fiducies Maranatha n°1 et 2 (ci-après les « Constituants ») en application de l'article 14 des Conditions Particulières des conventions des Fiducies Maranatha n°1 et 2.

I. DEMARCHES ADMINISTRATIVES EFFECTUEES PAR LE FIDUCIAIRE

- 21/06/2020 : Renouvellement des Fiducies Maranatha n°1 ;
- 19/09/2020 : Renouvellement des Fiducies Maranatha n°2.

II. PARTICIPATION DU FIDUCIAIRE AUX ASSEMBLEES GENERALES DE FUSION DES SOCIETES COMPOSANT LES SOUS PÔLES DU PERIMETRE HISTORIQUE

- 30/06/2020 : Participation du Fiduciaire aux assemblées générales de fusion des sous-pôles Claret, Gémenos, Domaine de la Petite Isle, le Paradou et Saint Charles ;
- 30/09/2020 : Participation du Fiduciaire aux assemblées générales de fusion des sous-pôles Chamonix, Le Grand Aigle, Marmotel, Le Pic Blanc, Savoies.

III. REUNIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS DU DOSSIER

- 21/07/2020 : Conférence téléphonique entre le Fiduciaire et Me Fabrice Babouin, conseil de l'ADEFIMA – Paris ;
- 29/07/2020 : Réunion de travail entre le Fiduciaire et l'ADEFIMA – Marseille ;
- 29/07/2020 : Réunion entre le Fiduciaire et divers CGP – Marseille ;
- 23/09/2020 : Visioconférence entre le Fiduciaire et Me Vincent de Carrière, liquidateur amiable (Etude de Carrière – Paris).

Attention : Ce compte-rendu est fourni à titre purement informatif et à destination exclusive des Constituants concerné par les Fiducies Maranatha n°1 visée dans les présentes. Les informations qui y sont incluses sont couvertes par le secret professionnel tel que mentionné à l'article 17 des Conditions Générales des conventions des Fiducies Maranatha.

